



Licenciement conventionnel refusée!

Par **David**, le **09/02/2010** à **16:57**

Bonjour,
Je suis actuellement employé en CDI dans une PME qui est en redressement judiciaire depuis juillet 2008. Je m'étais porté volontaire pour un licenciement économique car un poste devait être supprimé et j'ai d'autres projets professionnels. Malheureusement un collègue s'est mis en arrêt le jour de mon entretien préalable avec mon patron et le mandataire judiciaire, ce qui a annulé la procédure. J'ai depuis demandé une rupture de contrat conventionnelle, demande qui a été rejetée dernièrement alors que j'ai été le plus arrangeant possible (je refusais la prime et proposais d'allonger le préavis).
Je n'ai pas les moyens financiers de démissionner, ma question est donc simple:
quels moyens de pression ai-je pour forcer la direction à accepter ce licenciement?

Par **ceciel**, le **16/02/2010** à **11:11**

Effectivement si votre employeur a déjà évoqué un licenciement économique, il se peut que juridiquement il soit mis en cause dans cette rupture conventionnelle. La cour pourrait comprendre que vous n'avez pas été libre ni à l'initiative de cette rupture qui doit justement être imputé au salarié.
Il me semble que si vous trouvez une mission d'intérim après une démission vous pourriez prétendre aux assedic... A confirmer